

Procès-verbal du C.A. du 30 JUIN 2021 à BEEZ

Présents :

RETERRE Dominique – VAN BEVER Denis – SCHMETS Pascal – BIRON Thierry
VANDENBEMDEN Fred – HABETS Anne-Marie

Excusé : DAVAUX Eric.

D. RETERRE préside la réunion.

Herman et David sont invités à nous rejoindre en vidéoconférence.

Herman s'explique en disant qu'il ne faut pas interpréter ce qui s'est passé ces derniers jours comme étant du « chantage » mais veut seulement pouvoir travailler de façon constructive et pourvoir débattre honnêtement et loyalement avec tout le monde afin de pouvoir travailler en fonction de la décision prise de commun accord. Il reconnaît avoir son « franc parler » tout en respectant la personne et insiste sur le fait qu'il travaille pour le volley francophone.

Il se donne jusqu'au 31 décembre pour faire une évaluation de la situation.

Il revient sur le projet Beach qui aux yeux de certains peut paraître utopique mais qui peut amener des bons résultats et une visibilité plus importante de la FVWB.

Il fait le point sur les visites des clubs pour lesquelles un programme avait été prévu mais qui pour cause Covid n'a pu se dérouler comme il l'aurait souhaité. Idem pour le volley&school mais les engagements pris vont être poursuivis.

Il insiste sur la nécessité de renforcer le staff administratif car la situation actuelle pose des problèmes.

A la question de comment fonctionner dans le futur, il répond en insistant sur une ouverture d'esprit de toute la fédération.

Il revient aussi sur le début du fonctionnement **des pôles d'excellence** et surtout sur le choix des entraîneurs pour les sélections FVWB. Il attend la réponse H. Blairon qui doit se positionner à ce sujet. Il répond aux questions des administrateurs au sujet du lieu où vont jouer ces sélections et sur les problèmes rencontrés pour tenter de rationaliser les déplacements des entraîneurs qui devront suivre ces sélections. Le statut qui sera appliqué à ces entraîneurs est aussi abordé (vacataire). Il insiste sur l'importance de signer une convention avec les 2 clubs des pôles au niveau des mises à disposition des salles et des autres obligations inhérentes à l'octroi de ce statut.

La convention pour le beach avec V.B est aussi abordée. Herman se charge des quelques mises à jour qui doivent être apportées au texte que l'on a reçu.

Le remplacement de M. Cloes est prévu et l'appel à candidature doit être fait assez rapidement.

D. Brozak intervient pour confirmer les dires du D.T et se dit heureux de la décision prise de ce dernier pour poursuivre son travail au sein de la fédération.

Dossier à finaliser et en cours.

Désignation comme référent Covid : T. Biron -suppléante : AM Habets.

comme référent Ethique : D. Reterre.

Pas de réunion prévue dans l'immédiat à l'agenda.

Poursuite du travail entrepris par le groupe communication.

Listing de presse : rien d'encodé à ce jour.

Communiqué de presse.

Une information doit être faite pour confirmer la poursuite du travail du D.T au sein de la FVWB. T. Biron se charge de le rédiger et de le soumettre au CA avant publication.

Fonctionnement du C.A.

- le D.T sera invité au début de chaque réunion pour présenter, analyser et débattre ses projets.
- le conseil d'administration débutera par le passage des différentes cellules et ce pendant 1 heure. Après quoi, les personnes représentant les commissions/cellules quitteront la réunion.
- chaque cellule/commission doit rentrer à l'adresse secrtaire@fvwb.be au plus tard 8 jours avant la date de la réunion les points souhaités à l'agenda, ainsi que les documents s'y rapportant. **Chaque point devra être développé et argumenté.** Si une décision doit être prise par le CA, la commission devra proposer une ou des solutions et donner les points positifs et négatifs pour chaque proposition. Les points qui n'auront pas été communiqués dans les délais ne seront pas abordés et reportés à la séance suivante. Il en sera de même des sujets qui ne seront pas développés au préalable.

Rencontre avec V.B .

Lors de la dernière AG, il avait été prévu d'organiser une rencontre avec V.B pour faire part de notre ressenti dans la communication et la prise de décision ; la FVWB ne se sentant pas assez entendue dans les choix et débats.

D. Reterre se charge d'organiser cette rencontre.

Le CA propose d'envoyer la candidature d'un candidat pour compléter la cellule de la C.N.R vu que cette dernière doit être composée de façon paritaire.

M. Hourlay serait intéressé pour faire partie de cette commission.

La problématique des montées/descentes doit être abordée au plus vite. Afin de pouvoir défendre les intérêts de nos clubs, il ne faut pas se contenter de contester ce qui nous sera proposé mais plutôt faire une proposition et la défendre auprès de V.B.

Situation du personnel.

Différentes pistes sont envisagées pour compléter le staff du personnel qui pose problème actuellement.

La récupération des avantages APE pourrait être utilisée pour l'engagement d'un administratif. P. Schmets se renseigne auprès de l'Onem à ce sujet.

La proposition d'engagement à temps partiel d'une autre personne est aussi discutée. Au niveau technique, un des postes ne requiert plus une occupation à temps plein suite aux changements de stratégie (désengagement de Dinant) et aux aptitudes de la personne qui ne correspond plus entièrement au mode de fonctionnement que veut donner le D.T pour la fédération.

Appel à candidature pour la présidence.

Discussion sur le profil demandé.

D. Reterre se charge de finaliser le texte, de l'envoyer au CA pour approbation avant publication.

Date limite pour la rentrée des candidatures : 31 août 2021.

L'A.G qui choisira le futur président est fixée au Dimanche 3 octobre 2021.

Prochain CA : le lundi 19 juillet à 19 H